



MINUSMA

# FICHES

D'INFORMATION



## FAITS & CHIFFRES

RÉSOLUTION 2531



# SOMMAIRE

## PAGES

<b>5</b>	FORCE
<b>6</b>	POLICE DES NATIONS UNIES UNPOL
<b>7</b>	DIVISION DES AFFAIRES POLITIQUES
<b>8</b>	MÉDIATION
<b>9</b>	DIVISION DES AFFAIRES CIVILES
<b>10</b>	LA DIVISION DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA PROTECTION
<b>11</b>	UNITÉ DE PROTECTION DE L'ENFANT
<b>12</b>	BUREAU DE LA CONSEILLÈRE PRINCIPALE POUR LA PROTECTION DES FEMMES
<b>13</b>	DIVISION DES AFFAIRES ÉLECTORALES
<b>14</b>	SECTION RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (RSS) - DÉSARMEMENT, DÉMOBILISATION ET RÉINTÉGRATION (DDR)
<b>16</b>	SECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET PENITENTIAIRES
<b>17</b>	SECTION STABILISATION ET RELÈVEMENT (S&R)
<b>18</b>	UNITÉ GENRE
<b>19</b>	UNMAS
<b>20</b>	LES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES (VNU)
<b>21</b>	ÉQUIPE CONDUITE ET DISCIPLINE
<b>22</b>	DIVISION DE LA COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DE L'INFORMATION PUBLIQUE



## FICHE D'INFORMATION



### **MINUSMA :**

La MINUSMA est la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilité au Mali. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies aident les pays touchés par les conflits à créer les conditions du retour à la paix. Nous avons des forces uniques, notamment la légitimité, le partage des charges, ainsi qu'une capacité à déployer des troupes et la police, venues du monde entier, en les intégrant au personnel civil de maintien de la paix afin de s'acquitter d'un certain nombre de mandats établis par le Conseil de sécurité de l'ONU et l'Assemblée générale des Nations Unies.

La MINUSMA, comme les autres opérations de maintien de la paix dans le monde, agit sous le Chapitre 7 de la Charte de l'ONU. Son action est fondée sur trois grands principes : Le Consentement des parties en conflit ; L'impartialité ; Le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou de défense du Mandat.

La Mission est dirigée par un(e) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général des Nations Unies et qui est aussi le/la Chef(fe) de l'ONU au Mali. Il a deux Représentant(e)s spéciaux(ales) adjoint(e)s, l'un(e), en charge des aspects et questions politiques et l'autre, des questions humanitaires et de la coordination entre la Mission et les autres entités de l'ONU dans le pays. La Force est dirigée par un(e) Commandant(e) et la Police, par un(e) Commissaire.

### **Multidimensionnelle Intégrée :**

Face à la crise multidimensionnelle (sécuritaire, politique, humanitaire et sociale) qu'a connu le Mali en 2012, la réponse de l'ONU devait être multidimensionnelle également, avec l'appui de ses deux composantes, civile, et militaire et police.

### **La composante civile se divise en deux parties :**

Les sections et divisions dites substantives (qui traitent de la substance du Mandat) et la Direction de l'appui à la Mission. Les sections sont détaillées dans ce livret.

### **La Direction de l'Appui à la Mission :**

En appui à ses deux composantes : civile, et en uniforme (militaire/police), elle traite principalement de tous les aspects logistiques et administratifs liés au travail de la MINUSMA. Elle traite de tous les aspects logistiques liés au travail des sections substantives de la Mission mais également à certains aspects du Mandat. Elle regroupe les sections : finance ; ressources humaines ; informatique et télécommunications ; transport ; aviation ; santé (infirmières et hôpitaux de campagne) ; ingénierie ; unité de formation du personnel ; approvisionnement.



# FORCE

## MANDAT

En application des dispositions de la résolution 2531 (2020) du Conseil de sécurité de l'ONU qui définit le Mandat de la MINUSMA, la Force de la MINUSMA a revu sa stratégie. Elle met en œuvre un nouveau concept d'adaptation sur le terrain, particulièrement en raison des menaces récurrentes à la sécurité des personnes et de leurs biens au centre du Mali.

### La mission qui lui est confiée par le Mandat est :

- Appuyer avec tous les moyens nécessaires la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la Réconciliation au Mali (l'Accord), par le Gouvernement, les parties signataires, ainsi que par d'autres parties prenantes maliennes;
- Faciliter l'application d'une stratégie globale dirigée sur le plan politique par le Mali, afin de protéger les civils, de réduire les violences intercommunautaires et de contribuer à rétablir l'autorité et la présence de l'État et les services sociaux de base dans le centre du pays ;
- Appuyer, surveiller et superviser le cessez-le-feu, y compris en continuant d'appliquer des mesures de contrôle relatives aux mouvements et à l'armement des groupes signataires ;
- Soutenir le cantonnement et le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes signataires.
- Soutenir l'élaboration par toutes les parties prenantes maliennes d'un plan complet de redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes réformées et reconstituées dans le Nord du Mali, et faciliter ce redéploiement en apportant un soutien opérationnel et logistique et un appui dans le domaine des transports pendant les opérations coordonnées et les opérations conjointes.
- Empêcher le retour d'éléments armés actifs dans les principales agglomérations et les autres zones où les civils sont en danger, en menant dans ces zones des opérations directes, qu'en cas de menaces graves et crédibles.



### Tâches relatives au respect du cessez-le-feu

En application des dispositions relatives au respect du cessez-le-feu, la Force de la MINUSMA participe à la mise en œuvre de l'Accord. Différentes équipes de sécurité, d'observation et de vérification suivent sur le terrain et en permanence l'évolution de la mise en œuvre par toutes les parties dudit processus.

Par ailleurs et en renforcement des efforts des équipes en place, le déploiement de 40 observateurs militaires autorisé par le Conseil de Sécurité des Nations Unies est effectif depuis 2016 (résolution 2295).

### Effectifs

Effectifs autorisés par la résolution 2480 du Conseil de Sécurité : 13 289 soldats.

En juillet 2020, 12 362 militaires étaient déployés, soit 93,02% des effectifs autorisés. 459 sur les 12 362 sont des femmes soit 3,71% de l'effectif. Ces personnels proviennent de 58 pays contributeurs de troupes.

Résolution  
**2531**  
(2020)

# POLICE DES NATIONS UNIES UNPOL

## MANDAT

Conformément à la Résolution 2531 (2020) du Conseil de sécurité des Nations Unies qui donne Mandat à la MINUSMA, la Composante Police de la MINUSMA est en phase de revue de sa stratégie et de réaménagement sur le terrain, particulièrement au Centre en raison des recommandations faites par le Conseil de sécurité de l'ONU.

### Les missions d'UNPOL :

- L'appui à la mise en œuvre de l'accord de paix issue du processus d'Alger relatives aux mesures de défense et sécurité : Appuyer dans le cadre de l'élaboration d'un plan de recrutement, de dotation et formation, soutenir le redéploiement progressif des personnels et unités de la police dans les régions du nord et du centre.
- Protection des civils : apporter un soutien opérationnel et technique aux Force de sécurité du Mali (FSM) dans la protection des civils.
- Lutte contre l'impunité et respect des droits de l'homme : appui en renforcement de capacités aux FSM, aux enquêtes contre l'impunité et le respect des droits de l'homme.
- Appui technique et logistique dans le cadre de la promotion du genre, des droits de l'homme, des recrutements spéciaux des femmes, de la lutte contre les violences basées sur le genre, le crime organisé et enfin de la coopération transfrontalière.
- Renforcement de capacités dans divers domaines à travers la formation, l'appui conseil, la construction, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures, au profit des Force de Sécurité du Mali.



### Les effectifs d'UNPOL :

La composante Police de la MINUSMA dispose de 1920 personnels de Police déployés selon l'effectif autorisé par le mandat.

IPO : 345 ; FPU : 1 440

1 691 personnels déployés, soit 88,1 %.

13,9 % des effectifs déployés sont des femmes.

25,8 des effectifs déployés à Bamako

74,2 % déployés hors de Bamako : à Gao, Tombouctou, Mopti, Kidal, Douentza, Goundam, Ansongo et Ménaka.

89,5 % FPU dont 10,4 % femmes

### Nombre de pays contributeurs de policiers : 27

Ces personnels proviennent de 27 pays contributeurs de contingents : Allemagne, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Finlande, France, Ghana, Guinée, Indonésie, Italie, Jordanie, Madagascar, Népal, Niger, Nigeria, Norvège, Pays-Bas, Portugal, RD Congo, Sénégal, Suède, Suisse, Tchad et Tunisie.

Résolution  
**2531**  
(2020)

# DIVISION DES AFFAIRES POLITIQUES

## MANDAT

La Division des Affaires politiques travaille aux niveaux national et régional à l'appui du dialogue politique, à la réconciliation nationale et aux processus politiques visant la stabilisation du Mali. Elle est chargée de fournir des rapports, de l'analyse et des conseils à la Mission et à son leadership et de mettre en œuvre des activités d'appui afin :

- D'assurer la coordination avec les parties maliennes ainsi qu'avec d'autres parties prenantes maliennes et les aider à continuer d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (« l'Accord »), conformément à la Résolution 2531 (2020) ;
- D'appuyer les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et user de mesures de confiance et d'encouragement aux niveaux national et local pour encourager et soutenir la pleine mise en œuvre de l'Accord et pour appuyer un dialogue axé sur la réconciliation et la cohésion sociale avec toutes les parties prenantes et entre elles ;
- De renforcer le rôle de la MINUSMA en tant que facilitateur du processus politique, en appuyant la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles prévues par l'Accord, conformément à la Résolution 2531 (2020), et surtout les efforts du Gouvernement visant à rétablir et étendre effectivement l'autorité de l'État et l'état de droit sur tout le territoire ;
- De favoriser l'appropriation nationale et encourager la participation de divers acteurs de la société malienne, y compris les députés, les jeunes et les femmes, à la mise en œuvre de l'Accord et soutenir les processus démocratiques, y compris par la tenue d'activités pour prévenir les violences liées aux élections ;
- De faciliter la mise en œuvre de la Stratégie de stabilisation du centre du Mali en lien avec les autorités et notamment les structures du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali, aux niveaux national et régional ainsi qu'aux autres acteurs maliens.
- D'assurer une approche cohérente dans la recherche de solutions pour le Mali dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, aux côtés des partenaires de la MINUSMA que sont : le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, l'Equipe Pays des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, les pays de la région etc.



# MÉDIATION

## MANDAT

La Section de la Médiation accompagne la Mission dans son mandat d'appui à la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, ainsi qu'à la stabilisation et au rétablissement de l'autorité de l'État dans le centre du pays, conformément à la Résolution 2531 (2020) du Conseil de Sécurité de l'ONU.

### TACHES :

- Conseiller le leadership de la MINUSMA dans le soutien à la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, y compris la médiation des crises d'interprétation ou de violation des dispositions dudit Accord ;
- Soutenir la mise en place et le fonctionnement des organes prévus dans l'Accord, notamment le Comité de Suivi de l'Accord (CSA) et ses quatre sous-comités, tout en coordonnant l'action des membres de la communauté internationale, au sein du Secrétariat de l'Accord pour la paix; Appuyer les différentes parties signataires dans l'identification des expertises nécessaires pour le bon déroulement des travaux des sous-comités du CSA qui sont: Défense et Sécurité ; Justice et Réconciliation ; Questions Humanitaires ; Questions Politiques et Institutionnelles et ; Développement socioéconomique et culturel ; Coordonner l'appui interne à la MINUSMA pour le bon déroulement des travaux du Comité de Suivi de l'Accord (CSA) et informer les composantes substantives de la MINUSMA sur les travaux dudit comité ; Apporter son soutien aux structures nationales de la mise en œuvre de l'Accord ; Soutenir le leadership de la Mission dans la coordination des efforts de la communauté internationale dans la mise en œuvre de l'Accord ;
- Soutenir les efforts de médiation et de réconciliation des autorités maliennes au centre du pays, au travers du cadre de concertation. Le Cadre de concertation est un organe ad hoc mis en place auprès du Secrétariat Permanent du Cadre Politique de la Gestion de la Crise du Centre, en vue de contribuer au retour de la paix et le vivre ensemble entre les communautés dans la région de Mopti.



### Relations avec les partenaires

Organiser, conformément au calendrier établi, la rencontre du Comité de Suivi de l'Accord (CSA) en vue d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord et faire des propositions idoines permettant de surmonter les blocages en cas de besoin.

### Partenaires

#### Mise en œuvre de l'Accord

Le Gouvernement du Mali (Ministère de la Réconciliation nationale) ; Bureau du Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'accord ; des Organisations de la société civile ; la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) ; La Plateforme des Mouvements du 14 juin d'Alger; L'équipe de la Médiation internationale composée de l'Algérie ( Chef de file de la Médiation Internationale), le Burkina Faso, les Etats-Unis, la France, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Royaume-Uni, la CEDEAO, l'Organisation de la Coopération Islamique, l'Union Africaine/MISAHEL, l'Union Européenne, la Russie, la Chine et le Bureau de l'Observateur indépendant sont des observateurs du CSA.

#### Crise au Centre

Le Gouvernement du Mali (Ministère de la Réconciliation Nationale) ; Le Bureau du Haut Représentant du Président de la République pour les Régions du Centre ; le Secrétariat Permanent du Cadre Politique de la Gestion de la Crise du Centre et la Société Civile.



# DIVISION DES AFFAIRES CIVILES

## MANDAT

La Division des Affaires Civiles (DAC) travaille au rétablissement de la confiance au sein des communautés locales à travers :

- L'appui à la cohésion sociale, la prévention et la réduction des conflits (gestion et atténuation des antagonismes) ;
- Le rétablissement de la confiance entre la population et les autorités locales dans le cadre de l'extension de l'autorité de l'Etat ;
- Le renforcement des capacités de la société civile à accéder et à s'engager plus efficacement dans le processus et les mécanismes pour la consolidation de la paix et pour la réconciliation nationale ;
- Des interactions directes et constantes avec les communautés dans les zones reculées où ses agents (les assistants de liaison communautaire) sont déployés, ainsi que des échanges de proximité sur des questions d'intérêt des communautés, incluant les causes profondes des conflits afin de les porter à l'attention des acteurs clés (MINUSMA, autorités nationales ou locales et autres partenaires...) pour leurs résolutions, contribuant ainsi à placer les besoins prioritaires des communautés dans l'agenda pour la paix.



## Les tâches régulières de la section

- Contribuer à prévenir et gérer les conflits inter et intracommunautaires, en appui des initiatives des autorités locales, en créant des espaces réguliers de dialogue et de concertation, en maintenant une relation privilégiée avec les représentants des communautés, et en les encourageant à trouver des solutions pacifiques à leurs différends ;
- Renforcer les capacités et le rôle de veille citoyenne de la société civile, particulièrement des jeunes et des femmes, en soutenant leur participation à la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali ;
- Faciliter le redéploiement des autorités locales (administrations déconcentrées et autorités intérimaires) en contribuant à renforcer leurs liens avec la population, en facilitant la restauration et l'extension de l'autorité de l'Etat et en soutenant les efforts de participation citoyenne dans la bonne gouvernance et la démocratie.

## Résultats :

- Renforcement des capacités des structures régionales et locales de gestion des conflits inter et intracommunautaires et amélioration du système d'alerte précoce et des mécanismes de mobilisation et de protection des civils : les Equipes régionales d'appui à la réconciliation (ERAR) et le Comité communal de réconciliation (CCR) ;
- Appui au redéploiement progressif de l'administration dans le nord et le centre du Mali, avec un renforcement des capacités du corps préfectoral sur les questions d'administration publique ;
- Renforcement des capacités des représentants des collectivités territoriales et de la société civile pour une gouvernance inclusive, afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales.
- Parrainage de 46 projets à effets rapides (QIP) encourageant la confiance dans le processus de paix ainsi que de 12 projets financés par le fonds fiduciaire, et 29 autres à travers les fonds programmatiques et complémentaires de la Mission pour l'appui à la cohésion sociale, le redéploiement de l'administration malienne dans les zones où la sécurité est volatile et le renforcement des capacités de la société civile. La DAC supervise également un projet financé par des fonds extrabudgétaires du Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide.



Résolution  
**2531**  
(2020)

# LA DIVISION DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA PROTECTION

## MANDAT

La Division des droits de l'homme et de la protection (DDHP) a la responsabilité de mettre en œuvre le mandat de promotion et de protection des droits de l'homme, sur l'ensemble du territoire malien, tel que prévu par les résolutions successives du Conseil de Sécurité des Nations Unies portant sur le mandat de la MINUSMA, dont la Résolution 2531 (2020). Ce mandat inclut notamment :



- Surveiller et documenter les violations du droit international humanitaire et les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, notamment toutes les formes de violence sexuelle et celles fondées sur le genre et les violations et atteintes commises contre des femmes et les enfants sur tout le territoire du Mali. Concourir aux enquêtes, recueillir des preuves et faire un rapport au Conseil de sécurité à ce sujet, publiquement et régulièrement ;
- Appuyer la mise en œuvre des mesures de réconciliation et de justice énoncées dans l'Accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale, en particulier dans son titre V, notamment pour appuyer les travaux de la Commission vérité, justice et réconciliation et la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission d'enquête internationale ;
- Appuyer la stabilisation et le rétablissement de l'autorité de l'État dans le centre du pays en aidant les autorités maliennes à faire en sorte que les responsables de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, ainsi que de violations du droit international humanitaire, aient à répondre de leurs actes et soient traduits en justice dans les meilleurs délais ;
- Appuyer les autorités dans la lutte contre l'impunité des violations graves des droits de l'homme, ou atteintes graves à ces droits ou des violations du droit international humanitaire ;

La DDHP de la MINUSMA, représente également le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Dans le cadre du mandat global du HCDH, la DDHP a pour responsabilité de consolider les efforts des Nations Unies au Mali pour que tous jouissent de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales. La Division s'appuie sur 76 spécialistes des droits de l'homme et de la protection ainsi que de personnels administratif repartis entre le siège, les bureaux régionaux de Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Kidal, le Bureau Sud et des équipes itinérantes. Le siège est composé du Cabinet du Directeur, des Unités thématiques (Reporting, HRDDP, Enquêtes spéciales, Planification et Programme, Renforcement des capacités et de la coopération technique, et l'Etat de Droit et Lutte contre l'Impunité), du Bureau de la Conseillère Principale pour la protection des femmes et de la Section Protection de l'Enfant, ainsi qu'une équipe du HCDH chargée de la mise en œuvre du cadre de conformité pour la Force Conjointe G5-Sahel.

La Division travaille en constante interaction avec les autorités civiles, judiciaires, militaires, et des forces de défense et sécurité maliennes, ainsi que les forces régionales internationales et apporte un appui technique à plusieurs institutions nationales œuvrant dans le domaine des droits de l'homme et du développement démocratique, notamment l'Assemblée Nationale, la Cour Constitutionnelle, le Bureau du Médiateur de la République, la Commission Vérité, Justice et Réconciliation et la Commission Nationale des Droits de l'Homme.

### Le Centre d'appel

Un centre d'appel pour les droits de l'homme permet de rapporter ou d'informer les chargés des droits de l'homme et de la protection à propos d'allégations de violations et d'abus des droits de l'homme.

**Gao : 94951663 | Kidal : 94951244 | Ménaka : 94951962 | Mopti : 94950028 | Tombouctou : 94951177  
Bamako, Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso et Taoudéni : 94951758**

\*Les fonctions spécialisées de protection relatives à la protection des femmes et des enfants sont consolidées au sein de la Division des droits de l'homme de la MINUSMA depuis le 1er Juillet 2016. Ainsi, la Division consolidée se dénomme : Division des droits de l'homme et de la protection (DDHP) (Voir le mandat du Bureau de la Protection des Femmes et celui de l'Unité de la Protection de l'Enfant).



# UNITÉ DE PROTECTION DE L'ENFANT

## MANDAT

Par sa résolution 2100 (2013), mais aussi par les suivantes, y compris la 2531 (2020), le Conseil de Sécurité de l'ONU mandate la Mission à fournir protection et assistance spécifiques aux enfants affectés par le conflit armé. Ainsi, la Section de Protection de l'Enfant :

- Veille à la prise en compte et l'intégration systématique de la problématique de la protection, des droits et du bien-être des enfants touchés par le conflit armé malien, dans tous les aspects du mandat de la MINUSMA, y compris dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale ;
- Œuvre pour l'adoption, par tous les acteurs et les mécanismes de la Mission, d'une approche soucieuse de l'enfant, dans leurs tâches respectives ;
- Veille à l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants affectés par les conflits armés, pour leur prise en compte dans le processus de paix et de réconciliation nationale ainsi que dans les plans et programmes de relèvement et de reconstruction ;
- Appuie les autorités maliennes dans la promotion et la protection des droits de l'enfant et dans le renforcement du système national de protection de l'enfant, y compris le cadre juridique relatif à la protection de l'enfant ;
- Renforce les capacités des partenaires en matière de prévention, de protection, et de réponse face aux violations graves des droits de l'enfant ;
- Veille à ce que la protection des droits de l'enfant soit prise en compte dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité ;
- Veille à ce que tous les groupes armés mettent en place et appliquent des plans d'action visant à faire cesser et à prévenir les six violations graves commises contre des enfants.



### Tâches quotidiennes :

- Surveiller la situation des droits de l'enfant au Mali ainsi que les violations graves contre les enfants ;
- Conduire un dialogue avec les parties au conflit y compris les groupes armés pour la cessation des violations graves commises contre les enfants en particulier le recrutement et l'utilisation militaire d'enfants soldats ainsi que les autres violations graves des droits de l'enfant ; et poursuivre la mise en œuvre des engagements desdites parties sur ces questions ;
- Négocier le retrait des enfants des forces et groupes armés et soutenir leur réinsertion ;
- Organiser des formations sur les droits et la protection de l'enfant au sein de la Mission, au profit des organisations de la société civile, des autorités Gouvernementales et des partenaires clés, y compris les organes de mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation et les membres des groupes armés ;
- Faire le plaidoyer auprès des autorités pour une réponse appropriée aux besoins en protection de l'enfant en situation de conflit armé et soutenir les activités des acteurs de protection de l'enfant.

### Résultats :

- Le Gouvernement a signé la Déclaration internationale sur la sécurité dans les écoles et travaille au retour des enfants à l'école ;
- Les groupes armés ont pris des engagements écrits pour lutter contre les violations graves des droits de l'enfant en particulier leur recrutement et utilisation à des fins militaires et travaillent à la mise en œuvre de ces engagements ;
- Le Gouvernement a mis en œuvre les recommandations de l'étude sur le niveau d'intégration de la problématique de la protection de l'enfant dans l'Accord pour la Paix et la Réconciliation de 2015, un document de référence pour guider les organes de mise en œuvre de l'Accord ;
- Les questions relatives aux enfants ont mieux été pris en compte par les parties au conflit et les mécanismes de mise en œuvre de l'Accord Meilleure prise en compte ;
- La mise en œuvre des campagnes de sensibilisation communautaires à travers des activités de masse et des messages radio sur la protection et le bien-être des enfants en situation de conflit armé ;
- La formation de plus de 16 774 partenaires y compris les Forces de Défense et de Sécurité du Mali sur les droits et la protection de l'enfant.



# BUREAU DE LA CONSEILLÈRE PRINCIPALE POUR LA PROTECTION DES FEMMES

## MANDAT

Les résolutions 2100 (2013) du Conseil de Sécurité de l'ONU portant création et mandat de la MINUSMA ainsi que les suivantes jusqu'à la 2531 (2020), accordent une protection particulière aux femmes et aux enfants affectés par les conflits. Ces résolutions autorisent le déploiement de Conseillers au sein de la Mission de maintien de la paix pour la Protection des Femmes, de manière à répondre aux besoins spécifiques des victimes de violences sexuelles et sexistes liées aux conflits et à améliorer les activités de surveillance sur toutes les formes de violences sexuelles et fondées sur le genre.



### Les tâches régulières de la section

- Renforcer les capacités (des partenaires internes et externes) en matière de prévention, de protection, et de réponse face aux violences sexuelles liées au conflit et faire des plaidoyers pour incorporer dans tous les textes applicables des éléments de protection contre les violences sexuelles ;
- Apporter une orientation stratégique et intégrer les aspects liés à la violence sexuelle en période de conflit dans toutes les activités de la MINUSMA, y compris la planification, les opérations et la formation, mais également conseiller le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU sur ces questions ;
- Mettre en place et assurer le fonctionnement d'un mécanisme de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur les violences sexuelles liées au conflit (le MARA Monitoring analysis reporting arrangements en français : mécanisme de collecte fiable des données de violences sexuelles et basées sur le genre) en collaboration avec les agences du système des Nations Unies ;
- Appuyer les autorités maliennes dans :
  - a. La mise en œuvre des politiques de prévention et de réponses aux violences sexuelles liées au conflit et la lutte contre l'impunité ;
  - b. Le cadre des programmes de la réforme du secteur de sécurité (RSS) par rapport aux violences sexuelles liées au conflit, en créant des points focaux dans les structures de Police et de Gendarmerie ;
  - c. L'adoption d'une loi sur les violences basées sur le genre ;
  - d. La mise en œuvre du communiqué conjoint portant sur la prévention et la réponse aux violences sexuelles ;
- Conduire un dialogue avec les parties au conflit pour la prise d'engagements sur la prévention et la réponse aux violences sexuelles liées au conflit ; Assurer la coordination des actions, le suivi et la mise en œuvre du communiqué conjoint (Gouvernement du Mali-Nations Unies) sur l'engagement pris ensemble pour lutter contre les VSLC, ainsi que des deux communiqués unilatéraux de la CMA et de la Plateforme sur leur engagement à lutter contre les VSLC dans leur rangs.
- Assurer la coordination des actions, le suivi et la mise en œuvre du communiqué conjoint (Gouvernement du Mali-Nations Unies) sur l'engagement pris ensemble pour lutter contre les VSLC, ainsi que des deux communiqués unilatéraux de la CMA et de la Plateforme sur leur engagement à lutter contre les VSLC dans leur rangs.

### Quelques résultats

- La CMA et la Plateforme, signataires de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, ont chacun signé un communiqué unilatéral assorti de plans de mise en œuvre pour marquer leur engagement dans la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit ;
- Le 1er Mars 2019 le Gouvernement malien et les Nations Unies ont signé un communiqué conjoint pour lutter contre les violences sexuelles liées au conflit ;
- Du 1er janvier 2017 à juin 2020, le Bureau de la Conseillère Principale pour la Protection des Femmes a formé plus de 4 750 personnes, dont des éléments des Forces armées et de sécurité maliennes (FDSM), des membres du personnel de la MINUSMA et des membres de la société civile sur les violences sexuelles liées au conflit.

### Comment signaler les cas de violences sexuelles ?

- La violence sexuelle est une violation des droits de l'homme et de la dignité humaine. La dénonciation est une étape importante pour que la victime puisse recevoir l'appui dont elle a besoin. Contacts Utiles :
- Ligne verte gratuite d'urgence pour signaler les violences basées sur le genre (VBG) : 80333
- Chef du bureau de la Conseillère Principale pour la Protection des Femmes : 94 95 02 55
- Administrateurs en charge de la Protection des Femmes : 94 95 06 04/94 95 06 66.





Résolution  
**2531**  
(2020)

# DIVISION DES AFFAIRES ÉLECTORALES

## MANDAT

Le mandat électoral de la MINUSMA en appui au processus électoral au Mali est inscrit dans les tâches prioritaires notamment dans les bons offices et réconciliation de la Résolution 2531 (2020) du Conseil de sécurité de l'ONU. Aux termes dudit Mandat, la Mission est appelée, entre autres, à « Appuyer la tenue d'élections inclusives, libres, régulières, transparentes et crédibles, organisées dans un environnement pacifique, y compris des élections régionales, locales et législatives partielles, selon que de besoin, et, le cas échéant, la tenue d'un référendum constitutionnel organisé dans un environnement pacifique, notamment en fournissant une assistance technique et en prenant des dispositions en matière de sécurité », conformément aux dispositions de l'Accord. La Division des Affaires Electorales (DAE) est chargée de la mise en œuvre dudit Mandat au Mali. Pour ce faire, DAE travaille en étroite collaboration avec le Projet d'Appui au Cycle Électoral (PACE) du PNUD dans le cadre de l'Equipe électorale intégrée des Nations Unies (UNIET).



### Activités de la Division

- Appui logistique et technique aux opérations électorales : Conception de plans d'acquisition et de déploiement des équipements et du matériel électoral ; Transport du matériel électoral, de personnels techniques et d'agents électoraux. Supervision des opérations électorales sur le terrain par la mise à disposition de l'administration électorale locale d'assistants électoraux formés et équipés de moyens techniques.
- Appui au Renforcement des capacités techniques et organisationnelles : Conception et organisation d'ateliers, séminaires, colloques, tables rondes, etc. ; Recrutement et mise à disposition de consultants pour un appui technique à l'Assemblée Nationale ; Construction d'entrepôts de stockage de matériels électoraux ; appui à l'Evaluation du processus électoral.
- Appui technique et financier à la sensibilisation, à l'éducation civique et à la communication électorale : Conception, suivi évaluation des campagnes de sensibilisation et d'éducation civique ; Mise en place du Club-Médias-Élections ; Appui au financement de projets spécifiques visant au renforcement des capacités des hommes et femmes des médias.
- Appui à la Promotion de la loi 052 visant à l'implication des femmes à la vie socio politique ainsi que des jeunes pour une participation plus accrue aux élections : Elaboration et la mise en œuvre de stratégies et d'actions visant une participation politique plus accrue des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap au processus électoral. Organisation d'ateliers à l'attention des femmes, des acteurs politiques, des juges électoraux, des organes de gestion des élections.
- Appui à la prévention des violences liées aux élections : Appui à la formation des médiateurs électoraux, leaders politiques, chefs religieux, autorités administratives et journalistes sur la prévention et la mitigation des violences et conflits liés aux élections dans tous les Cercles du Mali.
- Appui à la sécurisation du processus électoral : Déploiement d'escortes, de patrouilles, de la Force de Réaction Rapide et de moyens d'évacuation sanitaire (EVASAN), essentiellement à Bamako et dans les régions du Nord et de Mopti avant, pendant et après les élections ; Renforcement des capacités des Forces de Sécurité Maliennes (FSM) et des FAMA sur la gestion des foules et les techniques de sécurisation des élections.
- Appui à la mise en œuvre des réformes institutionnelles, politiques et électorales. Appui technique au Sous-comité en charge des questions politiques, institutionnelles, et électorale du comité de suivi de l'accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger (CSA) ; Renforcement des capacités de la Commission des lois constitutionnelle, de la législation, de la justice, des droits de l'homme et des institutions de la République de l'Assemblée Nationales.





## SECTION RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (RSS) - DÉSARMEMENT, DÉMOBILISATION ET RÉINTÉGRATION (DDR)

### MANDAT

« Soutenir le cantonnement et le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés, notamment grâce à l'intégration dans les Forces de défense et de sécurité maliennes d'éléments des groupes armés signataires à titre de mesure provisoire, et la poursuite de l'exécution d'un programme de lutte contre la violence communautaire, dans le cadre d'une réforme sans exclusive et consensuelle du secteur de la sécurité... Résoudre les problèmes en suspens liés au concept de Forces maliennes de défense et de sécurité (FDSM) reconstituées et réformées, notamment par le biais de consultations entre les parties maliennes au plus haut niveau, résoudre les problèmes en suspens liés à la formation, à l'intégration et au redéploiement d'au moins 3 000 membres des groupes armés signataires au sein des FDSM, à la suite d'un processus de consultation inclusif avec l'engagement total et le consensus des parties maliennes et des autres parties prenantes concernées, et à élaborer et commencer la mise en œuvre d'un plan global pour le redéploiement progressif des FDSM reconstituées et réformées vers le nord du Mali de manière transparente avec un engagement total et le consensus des parties maliennes et des autres parties prenantes concernées dans le cadre d'une vision nationale plus large de la réforme du secteur de la sécurité... ».



### Quelques résultats clés pour la période 2019-2020

#### a) Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS)

- Soutien à la formation et à l'intégration de 1 330 ex-combattants du MOC (Mécanisme opérationnel de coordination) dans les FAMa ;
- Appui à l'adoption et mise en œuvre de : la stratégie nationale de la réforme du secteur de la sécurité ; la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ; la politique nationale des frontières ;
- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM 2015-2019) et à la Loi d'Orientation et de Programmation de la Sécurité Intérieure (LOPSI 2017-2021) ;
- Appui à l'équipement et au renforcement des mesures de sécurisation des camps du Mécanisme Opérationnel de Coordination (MOC) à Gao, Kidal et Tombouctou ;
- Soutien à la formation de 120 inspecteurs des services de sécurité et de protection civile, de 15 inspecteurs de l'inspection générale de la Défense en Contrôle en Audit internes et cinq inspecteurs en archivage et protection des données sensibles ;
- Construction, réhabilitation et équipement des bureaux des Inspections générales des Armées et Services et de la sécurité et protection civile ;
- Renforcement de la promotion du genre dans les Forces de Défense et de Sécurité par la construction d'infrastructures : logement de jeunes filles au Prytanée Militaire (Kati) et réalisation du foyer de l'Association des Femmes de la Base 101 de Sénou (Armée de l'Air et du 34e bataillon du Génie Militaire) ;
- Appui au commissariat à la RSS : développement de son site web ; équipement de la salle de conférences ; lancement de la mise en œuvre du statut du code de sécurité.
- Projet de construction de trois camps et de 20 établissements de santé pour le ministère de la Défense
- Suivi du projet pour l'amélioration des conditions de vie des armées reconstruites (ou reconstituées) dans les camps de Kidal et Tombouctou. Projet de construction du bloc de toilettes pour femmes dans différents centres de formation.
- Appui à la formation de 400 jeunes et 30 assistants parlementaires sur la RSS ;
- Soutien à la formation à des métiers divers de 1 000 jeunes, en appui au Ministère des Affaires religieuses et du Culte (MARC) ;
- Soutien à l'Assemblée nationale : renforcement des capacités des membres de la Commission nationale



Résolution  
**2531**  
 (2020)

Défense, Sécurité Protection civile (CNDSPC). Formation des assistants parlementaires à la rédaction des lois et sur les processus de la RSS-DDR ;

- Appui continu à la société civile (organisations de femmes et de jeunes) œuvrant à la consolidation de paix ;
- Appui à l'opérationnalisation de la Direction Nationale des Affaires religieuses et du Culte à Bamako et de ses antennes à Mopti et à Gao ;
- Suivi des projets pilotes de mise en place et de formalisation d'un mécanisme national de réinsertion sociale par le renforcement des capacités de rééducation, de formation, de réhabilitation, déradicalisation et prise de conscience des dangers de l'extrémisme violent à Bamako, Mopti, Gao ;
- Suivi du projet de création de nouveaux centres à Tombouctou et Ségou pour renforcer les capacités des chefs religieux, des acteurs et de la société civile (jeunes et femmes) dans la lutte nationale contre l'extrémisme violent et les processus RSS-DDR ;
- Appui à la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF) : formation de 105 membres de la brigade mixte (FAMA et gardes forestiers) d'anti-braconnage dans le Gourma à Douentza et leur dotation en véhicules, en avion ULM et en équipements de communication ; appui à l'Etat-major Général des Armées et à la DNEF par construction d'infrastructures de protection et de sécurisation de l'aérodrome de Douentza ; poursuite du projet de Renforcement des capacités des Gardes Forestiers pour la sécurité communautaire et la protection des éléphants du Gourma ;
- Appui à la Politique Nationale des Frontières par le renforcement des capacités de la Direction Nationale des Frontières (DNF) ;
- Appui à la lutte contre la prolifération des Armes légères et de petit calibre (ALPC) : renforcement des capacités de la Commission Nationale de lutte contre les ALPC dans la mise en œuvre du Plan Opérationnel Intégré pour promouvoir le désarmement civil volontaire, la gestion des munitions et des Equipements et Explosifs Improvisés (EEI).

**b) Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR)**

- Enregistrement biométrique de 400 ex-combattants du MOC au cours de la phase de rattrapage du processus accéléré du DDR - Intégration ;
- Enregistrement biométrique de 1 747 ex-combattants du MOC au cours du processus accéléré du DDR - Intégration ;
- Appui à la Commission Nationale de DDR (CNDDR) pour la rédaction de la stratégie de DDR pour le centre et le nord (juillet 2019) ;
- Appui à la mise en œuvre du programme National de la Réhabilitation Communautaire à Soufouroulaye (Mopti), lancé le 11/10/2019. En juillet 2020, 352 ex-éléments des GAD ont rejoint le programme et remis 270 armes ;
- Renforcement des mesures de sécurité passives sur les 8 sites de cantonnement dans les régions de Gao, Tombouctou, Kidal et Ménaka ;
- Programme de Réduction de la Violence Communautaire (RVC) de 2013 à 2020 : contribution à la réduction/prévention de la violence dans diverses communautés ciblées dans 6 régions du Nord et du Centre pour compléter le programme et le processus de DDR axés sur les jeunes à risque et les femmes vulnérables. Ces



projets portent sur : formation professionnelle ; électrification et sécurité ; Agriculture et jardinage ; renforcement des capacités, réhabilitation des infrastructures de base ; activités génératrices de revenus etc. En juillet 2020, 161 projets de RVC ont eu lieu dans les régions de Kidal, Tombouctou, Taoudénit, Gao, Ménaka et Mopti, pour 257,000 jeunes vulnérables (dont 122 640 femmes), ainsi que des membres des communautés bénéficiaires. Pour 2020-2021, la réalisation de 32 projets CVR est en cours pour au total 3 millions USD et près de 42,612 bénéficiaires directs.

# SECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET PENITENTIAIRES

## MANDAT

- Appui à la restauration et l'extension de l'autorité de l'Etat et de l'état de droit en contribuant à renforcer la présence opérationnelle des institutions judiciaires et pénitentiaires et leur redevabilité, notamment au Centre du Mali, afin de raffermir la confiance de la population dans la justice et réduire les sources potentielles de conflit;
- Soutien à la lutte contre l'impunité pour les crimes qui déstabilisent le processus de paix et nuisent aux efforts de réconciliation (terrorisme, criminalité transnationale organisée, violations graves et abus du droit international des droits de l'homme et violations du droit international humanitaire), y compris au Centre du Mali, à travers l'appui à la chaîne pénale, notamment au Pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée (PJS), à la réforme de la justice militaire, au renforcement de la coopération entre la justice et les forces nationales de défense et de sécurité et à la prévention de l'extrémisme violent en détention.



## Activités d'appui

- L'appui technique au renforcement des institutions judiciaires et pénitentiaires pour faciliter leur redéploiement, effectivité et redevabilité et prévenir l'extrémisme violent dans les prisons ;
- Le renforcement de l'accès à la justice grâce à des approches novatrices pour rapprocher la justice des populations et résoudre les différends qui peuvent mener à des conflits, notamment en optimisant la complémentarité entre les mécanismes de justice formelle et traditionnelle et la gestion des litiges fonciers ;
- Le renforcement des capacités du PJS et de la justice militaire, y compris un appui technique aux enquêtes, poursuites et procès.

## Des résultats

- 14 tribunaux sur 23 et 11 prisons sur 17 sont fonctionnels ou en partie fonctionnels dans les régions du nord et du centre.
- Création de cadres régionaux de concertation de la chaîne pénale pour apporter un soutien stratégique au système judiciaire à Tombouctou, Gao et Mopti ;
- Adoption d'un arrêté interministériel pour les plans de sécurité dans chaque prison et organisation d'exercices de simulations sur les plans de sécurité adoptés à Mopti, Gao, Tombouctou, Bamako et Koulikoro avec les FDSM ;
- Création dans sept prisons (nord, centre, Bamako et Koulikoro), d'un système informatisé de gestion des données pénitentiaires permettant une amélioration significative du système pénitentiaire ;
- Mise en place et fonctionnement du Pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et de sa Brigade d'investigation spécialisée ;
- Un personnel judiciaire et pénitentiaire formé sur les procédures et les normes internationales ;
- Des audiences foraines et des missions ponctuelles sont organisées pour assurer l'effectivité de l'accès à la justice ;
- Validation d'un Avant-projet de loi sur le rôle des autorités traditionnelles dans le domaine de la justice ;
- Elaboration d'une Feuille de route pour la mise en œuvre, dans le milieu pénitentiaire, de la politique nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent.



Résolution  
**2531**  
(2020)

# SECTION STABILISATION ET RELÈVEMENT (S&R)

## MANDAT

La Section Stabilisation et Relèvement (S&R) appuie la coordination et la planification des actions menées par la MINUSMA en collaboration avec l'équipe pays des Nations Unies et les autres partenaires internationaux. S&R collabore également avec le Gouvernement du Mali dans son travail d'identification et de recensement des interventions dans le Nord et dans le Centre du Mali. La section intervient également dans le cadre de la mobilisation de ressources et gère les mécanismes de financement pour la paix et la sécurité, notamment dans le but de renforcer la cohésion sociale, de relancer les activités productives génératrices de revenus et de rétablir les services sociaux de base.



## Fonctions

- Appui à la programmation d'activités conjointes : la section travaille avec les composantes de la MINUSMA, y compris avec la force militaire, pour produire des analyses pouvant aider à la définition d'activités sur le terrain.
- Appui à l'efficacité de l'aide apportée par la MINUSMA : la Section identifie des initiatives de stabilisation et de relèvement par le biais d'analyses, notamment dans le cadre de la Commission Réhabilitation des Zones Post-Conflict, pour accroître la complémentarité entre l'aide humanitaire et le développement dans les zones post-conflit au Nord et au Centre du Mali. La Section travaille aux côtés des Partenaires Techniques et Financiers pour des orientations stratégiques pouvant guider les actions des bailleurs de fonds dans l'optique d'une meilleure efficacité de l'aide au Mali.
- Gestion des mécanismes de financement pour la Paix et la Sécurité au Mali : le Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité et la paix au Mali (fonds fiduciaire), le Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies (Peacebuilding Fund) et les Projets à Impact Rapide (Quick Impact Projects/QIPs). Ce dernier mécanisme de financement peut atteindre un coût maximal de 50 000 dollars par projet sur une durée ne dépassant pas six mois.



## Résultats

- Projets à impact rapide (QIPs) : plus de 624 projets depuis 2013 pour un budget total de 23,9 millions de dollars ;
- Fonds Fiduciaire (TF) : 172 projets finalisés et 116 projets planifiés ou en cours sur 288 projets approuvés pour un coût de 94 millions de dollars sur un budget de 106 millions de dollars (contributeurs : Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Danemark, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Suède, Turquie et UN DOCO (Bureau des Nations Unies pour la coordination des opérations de développement) ;
- Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) : 27 projets depuis 2015 sur 18 mois et pour un budget de 51,7 millions de dollars.

# UNITÉ GENRE

## MANDAT

Les Résolutions 1325 (2000) et connexes, du Conseil de Sécurité de l'ONU et la politique du Département des opérations de maintien de la paix sur l'égalité des sexes dans ses opérations (2010), demandent à la Mission de veiller à l'inclusion d'une perspective genre dans toutes ses activités.

Par la résolution 2531, le Conseil de Sécurité demande à la Mission d'assister les autorités maliennes à assurer la participation, l'implication et la représentation pleines, effectives et significatives des femmes à tous les niveaux dans la mise en œuvre de l'accord, y compris la réforme du secteur de la sécurité et les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que dans les processus de réconciliation et électoraux. Le conseil de sécurité demande également l'inclusion, dans les stratégies nationales et régionales, de programmes visant à lutter contre la stigmatisation de la violence sexuelle et sexiste, à rendre justice aux victimes et aux survivants et à soutenir leur réinsertion dans leurs communautés.



## Les tâches régulières de l'Unité

- Assurer l'intégration des questions de genre dans les politiques et programmes de la Mission ;
- Former et renforcer les capacités techniques du personnel de la MINUSMA, du Gouvernement malien et des organisations de la société civile sur les questions de genre ;
- Contribuer à la promotion des droits des femmes, à la prévention et la réponse à la violence basée sur le Genre ;
- Appuyer l'application de la loi 052-2015, instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives ;
- Organiser chaque année la Journée Portes ouvertes (JPO) sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité et la Journée internationale de la Femme (JIF) en partenariat avec le Ministère de Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- Mettre en œuvre la stratégie Genre de la Mission avec consolidation par de points focaux genre de toutes les sections de la Mission ainsi que les points focaux femmes.

## Résultats

- L'intégration du genre dans toutes les composantes et sections de la Mission par une collaboration régulière avec les points focaux genre et les points focaux femmes ;
- La participation des experts Genre au Comité de revue des projets permet d'apporter des éléments pour améliorer la contribution des projets à l'égalité des sexes ;
- La participation, l'implication et la représentation pleines, effectives et significatives des femmes dans la réforme du secteur de la sécurité et les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que dans les processus de réconciliation et électoraux ;
- La participation pleine des femmes aux mécanismes créés dans le cadre de l'Accord pour suivre la mise en œuvre, notamment en veillant à accroître la représentation des femmes au Comité de suivi de l'Accord (quota de 30 %) et dans toutes les fonctions et institutions politiques ;
- L'inclusion, dans les stratégies nationales et régionales, de programmes visant à lutter contre la stigmatisation de la violence sexuelle et sexiste.

# UNMAS

## MANDAT

- L'utilisation d'engins explosifs improvisés (EEI) par les auteurs des violences affecte particulièrement les efforts de stabilisation et entrave l'exécution du mandat de la MINUSMA.
- La lutte antimines est essentielle pour la sécurité, la sûreté et la mobilité du personnel des Nations Unies, et pour la protection des populations civiles face à la menace posée par les engins explosifs.
- La MINUSMA, dans le cadre de son Mandat, appuie les autorités maliennes dans leur rôle de protection des populations civiles.
- Les activités de la MINUSMA en matière de lutte antimines contribuent à la restauration de l'autorité de l'Etat et à la consolidation de la paix.

### Les tâches régulières de la section

- Soutenir la résilience et la mobilité de la Mission, ainsi que son autosuffisance en matière de réduction de la menace EEI à travers la formation, l'équipement, le conseil et l'encadrement des équipes de déminage de la MINUSMA.
- Mener des actions de sensibilisation des populations civiles aux risques liés aux engins explosifs.
- Apporter une assistance aux survivants (touchés directement ou indirectement), en réponse aux incidents liés aux engins explosifs ou restes explosifs de guerre.
- Participer au renforcement des capacités des organisations de la société civile en matière d'enquête et de marquage des zones évaluées comme dangereuses, à la sensibilisation de la population aux risques liés aux dangers explosifs et la réduction de la violence armée.
- Appuyer le développement des capacités nationales en matière de prévention et d'intervention sur les menaces explosives et dans la gestion sécurisée des armes et des munitions.



### Résultats

- Depuis 2015, plus de 333 050 filles, garçons, femmes et hommes, ont participé aux sessions d'éducation aux risques sur les dangers liés aux explosifs au Mali.
- Plus de 5 600 membres du personnel de la MINUSMA (civils et militaires) ont bénéficié en 2020 de formations de sensibilisation aux risques explosifs afin de renforcer la sécurité, la résilience et la liberté de mouvement de la Mission.
- Malgré la présence d'EEI de plus en plus sophistiqués, la proportion d'EEI détectés et neutralisés par les équipes de déminage de la MINUSMA continue d'augmenter.
- Les instructeurs maliens formés par UNMAS forment de plus en plus leurs propres troupes, et les équipes formées des Forces de défense et de sécurité du Mali sont déployées progressivement à travers le pays pour assurer la protection des civils par la mitigation du risque explosif.
- Depuis janvier 2020, UNMAS a apporté une réponse d'urgence à 531 survivants d'incidents impliquant des engins explosifs dans les régions de Mopti, Ségou, Tombouctou et Taoudéni, en partenariat avec cinq organisations de la société civile malienne.

Résolution  
**2531**  
(2020)

# LES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES (VNU)

## MANDAT

Le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) est l'entité des Nations Unies qui promeut le volontariat afin de contribuer à la paix et au développement dans le monde.

Le Bureau du programme VNU au Mali est un bureau intégré, qui est composé d'une représentation au sein de la MINUSMA et d'une représentation au bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Au Mali, le Bureau d'appui aux Volontaires a une double tâche :

- Mobiliser des Volontaires nationaux et internationaux pour servir au sein des entités des Nations Unies au Mali ;
- Concevoir, soutenir et mettre en œuvre des programmes, projets, et initiatives de promotion du volontariat et d'engagement des jeunes, au plus près des communautés.

Les Volontaires contribuent à la réussite de la Mission au même titre que le personnel national et international. Ils initient et participent également aux activités de volontariat auprès des communautés qui les accueillent.



## Activités/Tâches du programme VNU

- Près de 217 Volontaires des Nations Unies ont été mobilisés dans tout le Mali, en 2019, pour contribuer à la mise en œuvre du mandat de la MINUSMA.
- Dans le cadre d'une collaboration avec le PNUD et le Centre national d'information, d'éducation et de communication pour la santé (CNIECS), une soixantaine de volontaires communautaires travaillent à limiter la propagation de la maladie COVID-19 au Mali.
- Le projet d'appui au renforcement des capacités des jeunes (PARC Jeunesse), mis en œuvre par le programme VNU au Mali, a permis la réhabilitation de la maison des jeunes de Gao et la remise de matériel informatique à la maison des jeunes de Djenné.
- À l'occasion de la Journée Internationale des Volontaires, en décembre 2018, l'exposition photographique « les voix du courage » a mis en lumière les portraits de dix femmes Volontaires en service au Mali.
- Le programme VNU, avec l'appui des Volontaires des Nations Unies à Gao, a organisé la caravane de sensibilisation des jeunes à la participation électorale à Gao en octobre 2018 et a connu la participation de plus de 200 jeunes.
- Grains des volontaires organisés autour de thématiques donnés avec le concours d'AIESEC et de France Volontaires.
- Sketches sur la cohésion sociale à Mopti qui ont touché environ 250 jeunes.
- Production théâtrale à Ségou, sur la résolution non violente des conflits, ayant atteint 300 jeunes.

## Les chiffres à retenir sur les VNU au Mali

- En août 2020, plus de 280 Volontaires sont en service à la MINUSMA, et dans les Agences Fonds et programmes des Nations Unies, dont approximativement 38% sont des femmes.
- Les Volontaires des Nations Unies au Mali en service à la MINUSMA occupent plus de 95 fonctions différentes, et plus de 60 nationalités y sont représentées.
- Les Volontaires sont déployés dans les sept lieux d'affectation où la MINUSMA a une présence civile.



# ÉQUIPE CONDUITE ET DISCIPLINE

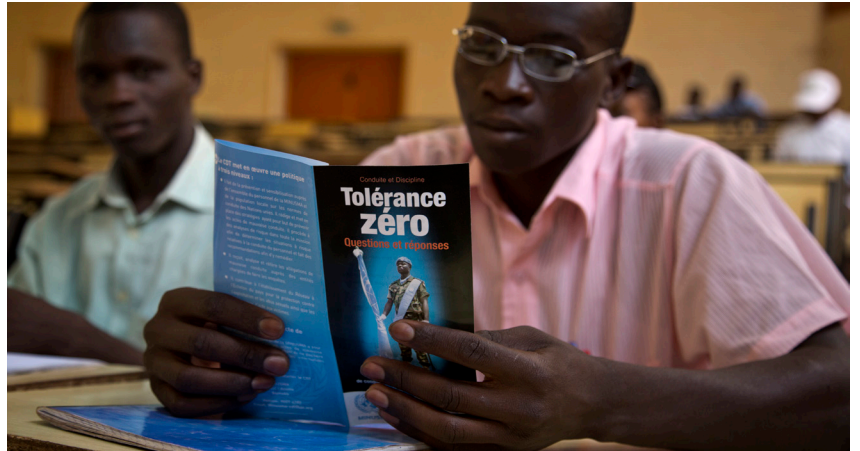
## MANDAT

Conseillère principale du Représentant Spécial du Secrétaire Général et Chef de la MINUSMA, l'équipe Conduite et Discipline (CDT) est en charge de la gestion de toutes les questions liées à la conduite et la discipline au sein de la Mission, et traite les cas de mauvaise conduite, en s'appuyant sur la stratégie à trois volets mise en place par le Secrétaire général des Nations Unies : (i) la prévention ; (ii) l'application de la règle ; (iii) les mesures correctives.

### Tâches de la section :

**La prévention des mauvaises conduites :** L'équipe sensibilise toutes les catégories du personnel de la MINUSMA, les ONG et la population locales, aux

normes de conduite des Nations Unies et aux mécanismes de rapportage, en développant des campagnes et des programmes de formation qui s'y rapportent, avec des outils adaptés. CDT dissémine la politique de tolérance zéro de l'ONU vis-à-vis des actes de mauvaise conduite notamment l'exploitation et les abus sexuels (EAS), de la part du personnel de l'ONU. CDT assure la prévention des conduites prohibées sur le lieu de travail, dont le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, la discrimination et l'abus d'autorité. Ainsi elle organise périodiquement des programmes de formation obligatoires en vue de sensibiliser l'ensemble du personnel à la politique de tolérance zéro à l'égard des conduites prohibées et de garantir de relations de travail harmonieuses. CDT participe également au règlement des différends relatifs à telles conduites à deux niveaux : Règlement par la voie non formelle et Règlement par la voie formelle.



**L'application de la règle pertinente :** L'équipe reçoit des rapports sur toutes les formes d'allégations de mauvaise conduite dans lesquelles est impliqué le personnel des Nations Unies, y compris l'Exploitation et les Abus Sexuels (EAS) ; transmet lesdits rapports aux entités d'investigation appropriées ; donne des conseils à l'équipe dirigeante de la mission et gère une base de données pour faciliter le suivi des résultats des enquêtes.

**La mise en œuvre de mesures correctives :** L'équipe s'assure que les victimes, notamment d'EAS commis par le personnel des Nations Unies, reçoivent une assistance de base et un soutien d'urgence (médicale, psychologique, juridique, etc.) avant même le lancement d'une enquête. Idem à l'issue des enquêtes, lorsque les faits sont avérés.

L'équipe n'a pas pour mandat d'enquêter ni de participer aux activités visant à établir les faits liés à la mauvaise conduite du personnel des Nations Unies.

### Comment signaler un cas de mauvaise conduite ?

Toute suspicion de mauvaise conduite, notamment d'EAS, doit être signalée à l'équipe Conduite et Discipline : Par courriel : [minusma-cdt@un.org](mailto:minusma-cdt@un.org), par téléphone : 94 95 05 46, ou en personne aux équipes à Bamako et à Gao, aux points focaux EAS et/ou Chefs de bureau dans les régions ;

Aussitôt que l'incident se soit produit ; en fournissant autant d'informations et de détails possibles : Qui ? Quoi ? Quand ? Où ?

De bonne foi : Faire une fausse allégation est considéré comme un acte de mauvaise conduite et détourne des ressources d'information précieuses.

Les allégations de mauvaise conduite peuvent être aussi rapportées directement au Bureau des Services de Contrôle Interne (BSCI) ou à l'Unité d'Enquêtes Spéciales (SIU).

### Contacts de l'équipe :

Bamako-Sénou : MHQ, B 403

Gao : Super Camp, Room B14

Hotline : 94 95 05 46 et 94 95 20 00 ; Email : [minusma-cdt@un.org](mailto:minusma-cdt@un.org)



# DIVISION DE LA COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DE L'INFORMATION PUBLIQUE

## Le rôle

La Division de la Communication stratégique et de l'Information publique (PIO) est une division «transversale» de la MINUSMA. Elle a une vue à 360° de la MINUSMA et fait en sorte que le peuple malien et le monde, connaissent et comprennent le Mandat, les messages, le fonctionnement et les activités de la MINUSMA, en appui aux efforts des Maliens. PIO est à l'écoute des préoccupations de l'opinion publique malienne et en fait part aux décideurs de la Mission. La Division soutient aussi les efforts nationaux de sensibilisation sur les priorités clés définies par le Mali et soutenues par la communauté internationale. La résolution 2531 (2020) du Conseil de sécurité qui renouvelle le mandat de la MINUSMA, lui demande « d'améliorer ses efforts de communication pour faire connaître son mandat et son rôle, ainsi que pour souligner le rôle et les responsabilités des autorités maliennes concernant la protection des civils et la mise en œuvre de l'Accord ».



## Sa structure

PIO compte quatre unités différentes. Plusieurs équipes sont donc présentes dans toutes les régions où est établie la Mission, sur l'ensemble des terrains de la communication et de l'information.

**Le Bureau de presse** est chargé de la rédaction et de la diffusion des communiqués et autres documents publics (discours, rapports du Secrétaire général, résolutions du Conseil de Sécurité etc.). Il gère les relations avec les médias nationaux et internationaux y compris les visites sur le terrain. Il produit également un média monitoring (rapport sur l'actualité) et une revue de la presse nationale et internationale quotidienne sur le Mali. Le porte-parole communique avec les journalistes, donne des interviews « on » ou « off the record » et convie, tous les 15 jours, l'ensemble des médias à un point de presse autour de l'actualité de la Mission.

**L'unité Multimédia** est responsable de la production et dissémination de contenu d'information pour informer le public sur les activités de la MINUSMA. Elle utilise plusieurs supports. Articles, albums photos et reportages vidéo sont publiés sur le site Internet Officiel de la Mission ainsi que sur les comptes officiels Facebook, Twitter, YouTube et Flickr de la MINUSMA.

**L'unité de Sensibilisation communautaire**, en étroite concertation avec les partenaires maliens, sensibilise les Maliens sur le mandat et les thèmes spécifiques qui y ont trait et les actions et les réalisations de la MINUSMA. Elle conçoit et met en œuvre différents types d'événements interactifs en direction des décideurs, des masses critiques, des leaders d'opinions (culturels, communautaires et religieux) ou encore des organisations de la société civile.

**La Radio Mikado FM** émet en FM sur Bamako et une grande partie du Centre et du Nord du pays y compris les régions de Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal ou encore Ménaka. Elle se définit comme étant la voix de la paix. Outil au service de la promotion du dialogue inclusif, elle soutient le processus de paix et la réconciliation nationale, en garantissant sur ses ondes, le pluralisme linguistique, la diversité d'opinion et la liberté d'expression. Journaux, magazines, débats, revues de presse, couvertures de grands événements en directs, émissions quotidiennes de société et de divertissement, ainsi que des campagnes de sensibilisation à la paix y sont diffusés. Ses programmes sont produits en Français et dans plusieurs des principales langues parlées au Mali : Bambara, Songhaï, Tamasheq, Peuhl, Dogon, Arabe .

**Fréquences** : Bamako 106.6 FM | Gao 94.0 FM | Kidal 94.0 FM | Menaka 94.0 FM | Mopti 91.8 FM | Tessalit 94.0 FM | Tombouctou 92.6 FM

**Lien Facebook** : <https://www.facebook.com/radiomikado>





<http://minusma.unmissions.org>



[www.facebook.com/minusma](http://www.facebook.com/minusma)



[www.flickr.com/photos/minusma](http://www.flickr.com/photos/minusma)



[twitter.com/UN\\_MINUSMA](https://twitter.com/UN_MINUSMA)



[www.youtube.com/minusma](http://www.youtube.com/minusma)



[instagram.com/un\\_minusma](https://www.instagram.com/un_minusma)

*Photos :*

*Harandane Dicko*

*Marco Dormino*

*Sylvain Liechti*

---

## **MIKADO FM**

Bamako 106.6 Mhz

Gao 94.0 Mhz

Kidal 94.0 Mhz

Menaka 94.0 Mhz

Mopti 91.8 Mhz

Tombouctou 92.6 Mhz



Ensemble, réussir la paix